

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 4 novembre 2022

fixant la composition du jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, au titre de l'année 2023 (1^{ère} session).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information ;

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 modifié fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2017 pris en application des articles 8 et 9 de l'arrêté du 10 juin 1982 modifié susvisé,

Arrête :

Article 1er

Monsieur Laurent PEYRON, inspecteur des finances publiques à la direction générale des finances publiques, est nommé président du jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, au titre de l'année 2023 (1^{ère} session).

Article 2

Sont nommés membres du jury :

Monsieur François ALYANAKIAN

Attaché d'administration à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Madame Ophélie BIBONNE

Attachée statisticienne principale à l'institut national de la statistique et des études économiques

Madame Sylvie EBERT

Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe

Madame Laurence GEARD

Contractuelle de niveau A au Secrétariat général

Monsieur Emmanuel PARFOND

Inspecteur des douanes et droits indirects à la direction générale des douanes et droits indirects

Article 3

Le secrétariat du jury sera assuré par un fonctionnaire du secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

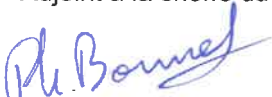
Article 4

La Cheffe du service des ressources humaines du Secrétariat général du ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **- 4 NOV. 2022**

Pour le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
et par délégation

L'attaché principal d'administration de l'Etat
Adjoint à la cheffe du bureau des personnels de catégories A, B et C


Philippe BONNET